

• (1.40 p.m.)

A propos du blé, nous comptons qu'Halifax connaîtra une bonne saison d'expédition pendant les mois d'hiver. Par suite de la question posée aujourd'hui et d'autres observations, nous examinerons la situation au port d'Halifax du point de vue des expéditions ultérieures.

M. Aiken: Monsieur le président, je voudrais aborder un nouveau sujet qu'un comité a déjà étudié. Dans ses observations préliminaires, le ministre a parlé de l'Office du tourisme du gouvernement canadien et de l'industrie touristique. Il n'est pas nécessaire de lui rappeler ni au comité que le tourisme est l'une de nos plus importantes industries comme source de devises étrangères. A propos d'un problème particulier—et il se peut que mes observations touchent à un autre service de l'État—je veux parler de la Banque d'expansion industrielle et j'espère que le ministre signalera mes propos au ministre des Finances. Une fois l'exposition universelle terminée, nous devons encore compter sur une importante industrie touristique à travers le Canada pour maintenir nos recettes nationales provenant du tourisme. L'industrie est aux prises avec des problèmes pécuniaires. En temps ordinaires, elle a du mal à se procurer de l'argent car elle n'est pas considérée comme parfaitement sûre, n'étant que saisonnière dans bien des cas. Comme il lui est difficile de se procurer des fonds dans le secteur privé, elle compte de plus en plus sur le gouvernement.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre pour la première fois, en 1957, l'industrie du tourisme manquait de fonds. Le secteur privé refusait de lui prêter de l'argent, comme les organismes d'État. Depuis, la situation s'est améliorée, puisque maintenant l'industrie du tourisme entre dans le champ d'application de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Cependant, cette loi n'autorise de prêts que pour les travaux d'amélioration; elle n'en prévoit pas pour le refinancement et n'en autorise pas qui serviraient en partie à des travaux d'amélioration et en partie au refinancement. Cette loi est utile mais ne répond pas tout à fait aux besoins.

D'autre part, la Banque d'expansion industrielle fournit aussi des fonds. En 1957, cette Banque ne s'occupait pas de l'industrie du tourisme et ne faisait aucun effort pour lui consentir des prêts. Plus tard, vers 1961, la Banque a modifié ses politiques et, désormais, l'industrie touristique compte au nombre des entreprises qui obtiennent des prêts de cet organisme. En tant que succursale de la Banque du Canada, la Banque d'expansion industrielle agit comme une véritable banque. Elle envisage les prêts aux entreprises touristiques et autres comme un banquier placeur

de fonds plutôt que comme un organisme d'État encourageant l'expansion de l'industrie. A mon sens, c'est regrettable.

De temps à autre, j'entends parler d'entreprises,—surtout d'entreprises touristiques—auxquelles on demande tant de garanties sous forme de nantissements, de valeurs mobilières et autres formes de garantie qu'elles ne réussissent pas à obtenir ce dont elles ont besoin. En fin de compte, elles se trouvent dans une situation pire que si elles n'avaient pas cherché à obtenir de prêt. Ce dont j'ai à me plaindre au sujet de la Banque d'expansion industrielle intéresse le tourisme et j'aimerais que le ministre de qui relève l'Office du tourisme examine la situation. Je remarque la présence d'un ancien ministre du Nord canadien qui a déjà eu charge de l'organisme en question.

J'espère que le ministre des Finances, ou quelque autre ministre dont les attributions l'y autoriseraient, donnera à la Banque d'expansion industrielle instructions de se montrer beaucoup plus libérale lorsqu'il s'agit de prêter de l'argent à l'industrie du tourisme et de se considérer comme un organisme gouvernemental établi pour aider le monde industriel plutôt que comme une agence gouvernementale de prêts.

Permettez-moi de vous indiquer la façon ridicule dont fonctionne la Banque actuellement. Certaines entreprises qui désirent rembourser un emprunt avant la date d'échéance, doivent payer une prime de 5, 6 ou 7 p. 100 sur leur remboursement. Autrement dit, lorsque l'année a été bonne et qu'elles veulent rembourser d'avance une partie du prêt, elles doivent payer une prime de 5 p. 100 pour se prévaloir de ce privilège; si, plus tard, elles ont une mauvaise année, elles se trouvent en difficulté lorsqu'elles ne peuvent faire leurs paiements. Cette situation laisse à désirer. J'ose croire que le ministre songe aux intérêts du tourisme; il me semble que nous devrions aider encore plus cette industrie maintenant que nous ne l'avons jamais fait.

Je connais bon nombre d'établissements commerciaux qui abandonnent les affaires cette année, dans ma région, en raison d'un manque de fonds. On m'a parlé de huit ou dix entreprises commerciales assez considérables qui ne fonctionneront plus l'an prochain, vu le manque d'argent et l'impossibilité d'un nouveau financement. Elles ne peuvent recevoir d'aide nulle part. Dans le secteur privé, l'industrie touristique vient en dernier lieu. Comme l'argent devient de plus en plus serré, il n'en est que plus difficile pour l'industrie de se procurer des fonds.

Ce qui est vrai du secteur privé l'est également de la Banque d'expansion industrielle qui estime devoir s'occuper d'abord de l'industrie et, en second lieu, du tourisme. Il faudra